

Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager			
Espoir Boid Classé à conserver			
Éléments à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme			
Arbres remarquables			
Bâtiment remarquable			
Parcs et jardins remarquables			
Plantation à réaliser - 15m			
Plantation à réaliser - 10m			
Plantation à réaliser - 5m			
Haie et alignement d'arbres à protéger			
Secteur à protéger pour motif écologique et terrains cultivés en zones urbaines, au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme			
Élément à protéger			
Dispositions particulières relatives à la prévention des risques			
Secteurs soumis à des risques d'inondation (hors des ZI)			
Secteurs soumis à des risques d'inondation (PRPI - PPS)			
Autres indications			
Bâti non caducité			
Bâtimnt pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme			
Emploiement résident			
Servitude de Mixité Sociale			
Règles des constructions au titre de l'article L151-6 du Code de l'urbanisme			
Servitudes de gis au titre de l'article L151-4 du Code de l'urbanisme			
Ménaires ZAC Agriville			
Pénalités OAP			
Point de Passage Obligé			
Zonage			
UCa - Secteur correspondant aux centres-villes anciens à caractère principal d'habitat, d'activités commerciales et de services			
UCsa - Secteur correspondant aux extensions des centres-villes anciens à caractère principal d'habitat, d'activités commerciales et de services			
UCD - Secteur correspondant aux centres bourgs à caractère principal d'habitat, d'activités commerciales et de services			
UcQ - Secteur correspondant aux secteurs d'habitat contemporain à dominante pavillonnaire			
Al - Secteur correspondant aux parcs de propriétés qui convient de protéger			
L - Zone urbaine neuve ou renouvellement urbain dans laquelle les constructions sont autorisées dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet de reconversion urbaine			
UH - Zone urbaine où le hameau à caractère principal d'habitat pavillonnaire correspond aux quartiers qui ne sont pas en continuité avec les centralités			
UsE - Secteur destiné aux activités économiques			
UsC - Secteur destiné aux équipements collectifs			
USH - Secteur destiné aux hébergements touristiques			
USL - Secteur destiné aux activités de sport et de loisirs			
USS - Site patrimonial remarquable régi par le plan de sauvegarde et d'entretien et d'usage			
AUIH - Secteur correspondant aux terrains affectés à l'urbanisation organisée à caractère principal d'habitat			
AIH - Secteur correspondant aux terrains multifonctionnels destinés à l'urbanisation à long terme par la mise à disposition du PLU			
ALUE - Secteur destiné aux activités économiques (activités industrielles, artisanales, commerciales ou de bureaux), sous la forme d'opérations organisées			
AUH - Secteur correspondant aux terrains affectés à l'urbanisation organisée à caractère d'hébergement hôtelier et touristique			
Ase - Secteur correspondant aux secteurs à taille et capacité d'accueil limitées à caractère principal d'activités économiques situées en zone agricole,			
Asa - Secteur correspondant aux secteurs multifonctionnels destinés à l'urbanisation à long terme par la mise à disposition du PLU			
AsC - Secteur correspondant aux centres d'activités existantes situés en zone agricole			
Apv - Secteur destiné à l'agriculture dans lequel sont autorisées les constructions et installations photovoltaïques ou co-actives avec l'agriculture et qui contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole			
Na - Correspondant aux secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées à caractère principal d'activités économiques situées en zone naturelle			
Nz - Zone naturelle destinée à l'exploitation des carrières ou gravières			
Ns - Secteur correspondant aux centres d'activités existantes situées en zone naturelle			
Nsc - Structuration des équipements collectifs situés en zone naturelle			
Ng - Secteur correspondant aux parcours de golf			
NH - Secteur correspondant aux hébergements touristiques			
Nj - Zone naturelle - Espace jardiné			
NL - Secteur destiné aux activités de sport et de loisirs			
Npl - Secteur correspondant aux installations de production d'énergie renouvelable existantes			
Npd - Secteur correspondant aux projets d'installations de production d'énergie renouvelable sur des terrains artificialisés			
Nps - Secteur correspondant aux projets d'installations de production d'énergie renouvelable sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers			
N - Correspond aux espaces naturels à protéger en raison, soit des risques naturels, soit de la qualité des sites et paysages ou de l'intérêt écologique des milieux			
N - correspond aux espaces naturels inscrits à protéger : "Zone Natura 2000 des sites de la vallée de la Garonne en Nouvelle Aquitaine", n° FR 7200041 "La Gelle"			
n° FR 720000 "Les coteaux de la Garonne", et zones humides identifiées dans le cadre de l'état initial de l'environnement du PLU			
Ap - Secteur correspondant à des sites à fort potentiel agricole et sensibles sur le plan du paysage qu'il convient de protéger de toute construction			
A - Secteur correspondant aux espaces à protéger en raison de la valeur agricole des sols			
Tableaux des Emploiments Révisés			
Numéros	Description	Collectif	INSEE
01	Projet de ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse / Bordeaux - Dax et ses entrelacements connexes	SNT Réseau	77000
02	Aménagement du centre de Bordeaux	Commune d'Erlan	